

Numéro 20
Jeudi 7 février 2019



Météo

Redevance AESN

Gestion collective

Ressources en eau

Sondes irrigation

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.

Document rédigé par :

Laurent PROFFIT
01 64 28 11 43
06 07 18 14 37

Service Environnement
19 rue d'Anjou-75008 PARIS
Tél : 01.39.23.42.00

E-mail :
environnement@idf.chambagri.fr
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



METEO

Les **précipitations** de janvier, inférieures aux normales saisonnières, sont insuffisantes pour la recharge des nappes.

Précipitations (en mm)	Melun (77)	Trappes (78)	Orly (91)	Roissy-en-France (95)
janv-19	36,1	44,3	40,9	39,1
Normales 81-10	55,1	59,4	49,4	58,0

Source Météo France

Les **températures** moyennes mensuelles de janvier 2019, sont dans la normale saisonnière.

Températures	Melun (77)	Trappes (78)	Orly (91)	Roissy-en-France (95)
T Min				
janv-19	1,4	1,9	2,1	2,0
Normales 81-10	1,0	1,3	1,6	1,8
T Max				
janv-19	6,0	5,6	6,2	6,0
Normales 81-10	6,4	6,4	6,7	6,6
T moy				
déc-18	3,7	3,8	4,2	4,0
Normales 81-10	3,7	3,9	4,2	4,2

Source Météo France

Les **ETP** de janvier, avec 15,1 mm cumulés sur la station de Melun sont dans la moyenne trentenaire de 0,5 mm/j pour ce mois.

REDEVANCE AESN

➤ OUGC : Vérifiez le montant de votre redevance

Lors de rencontre avec certains d'entre vous, il semblerait que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie n'ait pas appliqué le bon taux de redevance, notamment aux irrigants sur les ZRE Beauce et Champigny : en effet, la gestion collective sur les ZRE implique de redescendre au taux ZTQ. Vous trouverez ci-dessous le tableau des redevances de l'AESN.

En centimes d'euros par m ³	2016	2017	2018
Eaux Sout de base	2,1	2,3	2,5
ZTQ eaux souterraines	2,7	3	3,2
ZRE hors gestion collective	3,4	3,5	3,5

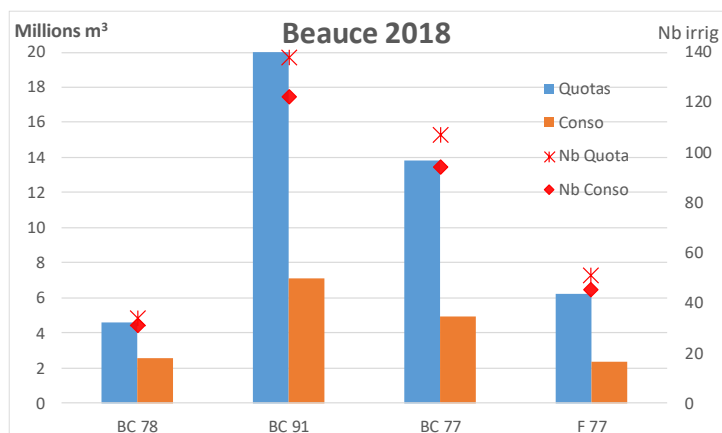
Vous devez déclarer vos prélèvements (même si vous n'avez pas prélevé) avant le 31 mars de l'année suivante.

Consommations OUGC Beauce

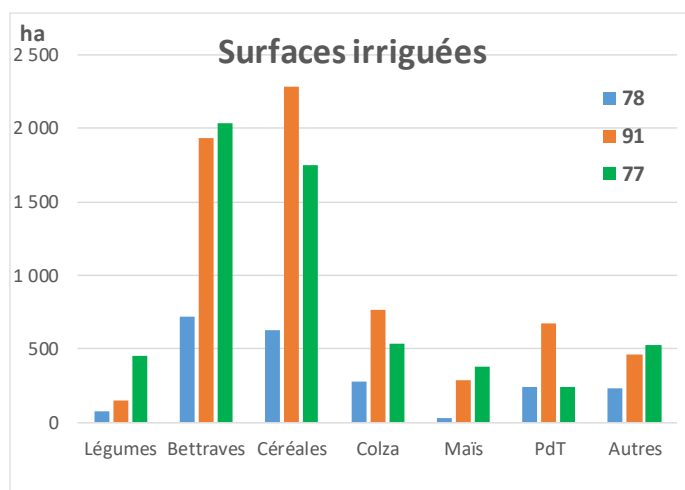
Le bilan de vos consommations a été transmis le 31 janvier à vos préfectures respectives. Quelques irrigants n'ont rien prélevé en 2018.

Ces consommations représentent :

- Pour les **Yvelines**, 2 546 951 m³ (soit 55,4 % du quota), par 31 irrigants. Une exploitation a dépassé son quota ;
- Pour l'**Essonne**, 7 098 164 m³ (soit 35,5 % du quota) par 122 irrigants en nappe. Une seule exploitation a dépassé son quota ; ainsi que, 87 614 m³ par 4 irrigants sur la rivière Essonne et 391 343 m³ par les 3 irrigants sur la rivière Juine ;
- Pour la **Beauce centrale 77**, 4 946 122 m³ (soit 35,8 % du quota), par 94 irrigants. 3 exploitations ont dépassé leur quota.
- Pour le secteur Fusain 77, 2 330 470 m³ (soit 37,6 % du quota). Une exploitation a dépassé son quota ;



Surfaces irriguées OUGC Beauce



Les betteraves représentent la principale culture irriguée sur l'ensemble de la Beauce.

Les céréales ont aussi été pour certaines parcelles irriguées à l'automne pour les levées, comme les colzas.

Les pommes de terre, plus présentes dans l'Essonne et les Yvelines représentent une part non négligeable des consommations.

Les légumes, avec notamment la zone maraîchère du sud de Melun, même si les surfaces sont relatives, font partie des principaux prélèvements, d'autant plus à l'automne.

OUGC Nappe de Champigny

Dans le cadre de la gestion collective, il manque quelques formulaires (bilan 2018 et demande 2019), pour réaliser la répartition. **Répondez sans tarder si vous souhaitez un volume pour 2019.**

par mail : laurent.proffit@idf.chambagri.fr

ou par courrier à Laurent PROFFIT - Chambre d'agriculture
40 avenue Leopold Pelletier - 77140 Saint-Pierre Lès Nemours

N'oubliez pas votre cotisation 2018

RESSOURCES EN EAU

La recharge des nappes tarde. Le niveau des nappes est dans la majorité sur la région autour de la moyenne, et ne devrait pas pénaliser l'irrigation cette année. Seul le secteur du Fusain sur la Beauce est à un niveau préoccupant

▲ Nappe de Champigny

Le 4 février 2019, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 50,42 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 131,65 m NGF. La nappe est toujours en phase de vidange.

▲ Nappe de l'éocène

Le 3 février 2019, l'indicateur piézométrique de Mareil-le-Guyon à l'Ouest, indiquait 75,69 m NGF, celui de Lagny-le-Sec, au nord, au 5 février indiquait 85,13 m NGF, et celui de Breval, au 22 décembre 113,59 m NGF.

▲ Nappe de la craie

Le 4 février 2019, l'indicateur piézométrique de Théméricourt indiquait 69,04 m NGF.

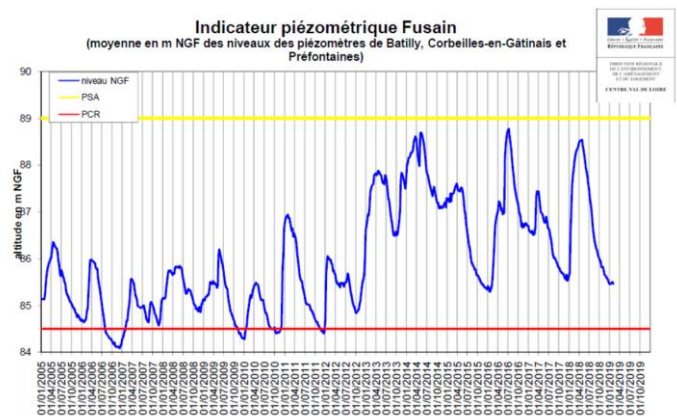
▲ Nappe de Beauce

Le 3 février 2019, l'indicateur piézométrique du secteur **Beauce centrale** indiquait un niveau estimé de 113,96 m NGF. La nappe reste toujours en phase de vidange.

L'indicateur piézométrique du **secteur Fusain** se situe à cette même date à 85,46 m NGF. La nappe stagne, mais l'insuffisance des précipitations ne provoque pas de hausse. Le secteur Fusain risque de ne pas remonter suffisamment. Le niveau actuel correspond à un coefficient de 0,499.

L'évolution de cette courbe durant le mois de février conditionnera le coefficient de l'année.

Le règlement du SAGE Beauce indique : *"Pour apprécier le niveau de la nappe en sortie d'hiver, le niveau de l'indicateur utilisé est l'estimation du niveau au 1er avril obtenue par prolongement depuis le 1er mars de la variation de niveau observée au cours des 31 jours précédents."*

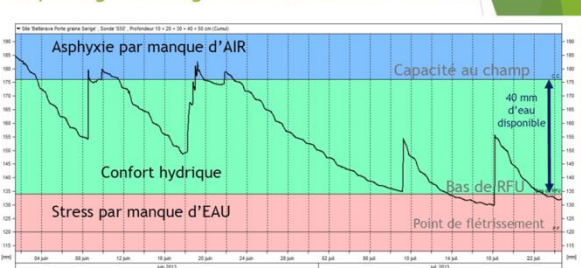


Technique : sondes connectées

Pour ceux qui souhaitent investir dans le pilotage de l'irrigation, la Chambre d'agriculture vous propose de vous équiper directement de ces sondes capacitatives tout en bénéficiant d'une commande groupée réalisée par la Chambre d'agriculture (voir page suivante).

Exemple de pilotage :

Le pilotage de l'irrigation avec les sondes Sentek



➤ Les accessoires de la sonde en option :

- La grille d'installation (239 €) peut être empruntée à la Chambre d'agriculture ou achetée en commun par plusieurs agriculteurs.



Recensement Commande SONDES IRRIGATION GRANDE CULTURE



Avec le soutien du Conseil régional, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France a investi depuis deux ans dans des sondes connectées pour le pilotage de l'irrigation (sondes capacitives SENTEK commercialisées par la société Agralis Services), en collaboration avec les agriculteurs franciliens. Un premier réseau de sondes a été mis en place pour le conseil irrigation en grande culture.

La Chambre d'agriculture vous propose désormais de vous équiper directement de ces sondes capacitives tout en bénéficiant d'une commande groupée réalisée par la Chambre d'agriculture. Ainsi, vous bénéficiez d'une remise de 8% liée à la quantité de sondes achetées auprès de la société Agralis Services.

Les sondes seront distribuées le jour de la formation à l'installation et à l'utilisation incluse dans l'offre, animée par la Chambre d'agriculture en collaboration avec Agralis Services.

La Chambre d'agriculture vous propose de gérer la partie administration des comptes et que vos conseillers grandes cultures gardent un accès à votre compte de manière à pouvoir vous guider les premières années dans la fixation des seuils pour le conseil au pilotage de l'irrigation.

De manière à ce qu'Agralis Service puisse vous faire parvenir les devis en amont et que nous puissions procéder à une commande au plus juste, merci de retourner ce document avant le 20 février.

Coordonnées du client

Nom – Prénom	:
Raison sociale	:
Adresse – CP - Ville	:
N° SIRET	:	__ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / 0 / 0 / 0 / __ / __
N° PACAGE	:	_ 0 / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __
N° OCTAGRI	:	E.....
Tél. :	Portable : Email :

Modalités financières

Mon rése@u Irrigation	Nombre	Montant HT	TVA 20 %	MONTANT TTC
Sonde 60 cm + boîtier émetteur <i>Remise de 8%</i>		1495,00 € 1375,40 €		
Formation à l'installation et à l'utilisation la première année	1	gratuite		
Abonnement annuel		100,00 €		
Vrille d'installation		239,00 €		
TOTAL TTC				

Vous pouvez bénéficier dans le cadre de l'Appel à Projets INVESTISSEMENTS ENVIRONNEMENTAUX - PCAE d'une subvention à hauteur de 40% sur le montant H.T selon les conditions suivantes : le montant minimum pour déposer un dossier est de 5 000 € H.T avec un minimum de 1 000 € H.T par investissement. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller grandes cultures - ou alors - retrouvez toutes les informations sur le site de la chambre : <http://www.ile-de-france.chambagri.fr/AAP-investissements-environnementaux-PCAE>

Fait à,
le.....
en deux exemplaires originaux

Le client (nom du signataire) :
.....
Signature :

Bon de commande à renvoyer **avant le 20 février 2019** à *Chambre d'agriculture de région Ile-de-France – A l'attention de Mme Isabelle LINDES – 2 Avenue Jeanne d'Arc – 78150 LE CHESNAY*